



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Municipalité de Blue Sea

Avis public

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2024-105 CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DE COURTE DURÉE POUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 2 avril 2024, le projet de « *règlement #2024-105 concernant les établissements d'hébergement touristique de courte durée pour les résidences secondaires.* »

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

- D'assujettir à une autorisation d'usage pour toute personne qui désire exploiter un établissement d'hébergement touristique de courte durée.
- De prévoir des conditions d'exploitation pour les établissements d'hébergement touristique de courte durée pour les résidences secondaires.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le 26 avril 2024 à compter de 18h à la salle municipale de Blue Sea.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le projet de loi sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et il sera entendu les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 10, rue Principale, du lundi au vendredi de 8h à 16h.

Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter l'inspectrice au 819-463-2261, poste 4.

DONNÉ À BLUE SEA,
CE 22^{ième} jour du mois d'avril 2024

Monique Mercier
Directrice générale par intérim

Avis 2024-312